

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/037

Objet : Autorisation de signature de la convention de partenariat pour le développement du dispositif sport-santé avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et l'USR

Séance du lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 4 février 2025, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 26

Excusés représentés : 7

Absents : 2

*¹ Arrivée à 18h32 au cours de l'appel

*² Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour et repartie à 20h29 avant le vote du point n°5 en confiant son pouvoir à S. Mercieca

*³ Arrivé à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*⁴ Arrivé à 18h37 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*⁵ Arrivée à 18h40 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*⁶ Arrivé à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*⁷ Représentée par F. Deraedt jusqu'à son arrivée à 18h46. A pris personnellement part au vote à compter du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*⁸ Arrivé à 18h48 avant le vote du point n°4 et reparti à 20h46 avant le vote du point n°7 inscrit à l'ordre du jour

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils¹, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana⁶, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi³, Valérie Marion⁷, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik⁵, Nejla Toptas², Sofiane Seridji⁸, Christian Amar Henni, José Peres⁴, Christine Tisserand, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Claudine Cordes à Gilles Melin, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
10 février 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/037

Objet : Autorisation de signature de la convention de partenariat pour le développement du dispositif sport-santé avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et l'USRO
Sports

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Fabrice DERAEDT, Adjoint au Maire chargé des Sports,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n°DEL-2024/103 en date du 26 mars 2024 relative à la signature des conventions de partenariat avec les communes de Nandy/Savigny-le-Temple, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis, Grigny, Evry-Courcouronnes,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Vie Associative, Culturelle et Sportive en date du 29 janvier 2025,

CONSIDERANT que ce partenariat, dans le cadre du projet « Sport-santé », répond aux orientations du projet sportif de la ville,

VU la convention de partenariat relative au dispositif de développement « Sport-santé » établie entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, l'Union Sportive de Ris-Orangis (USRO) et la ville de Ris-Orangis,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour le développement du dispositif « Sport-santé » fixant les conditions établies entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, l'Union Sportive de Ris-Orangis (USRO) et la ville de Ris-Orangis,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement du dispositif « Sport-santé » et tous les documents subséquents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 25 FEV. 2025

Publié le : 26 FEV. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 20/02/2025 à 16:21